

Directeur.trice école primaire de Sutton

Direction générale
CC 25-01-01

L'école de Sutton est une école unique au Québec! Elle accueille 304 élèves (dont 239 élèves de Val-des-Cerfs et 65 élèves ETSB) de la maternelle à la sixième année et regroupe une école française et une école anglaise. Elle est liée juridiquement au Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs (CSSVDC) et à la Commission scolaire Eastern Townships (CSET), ce qui nécessite une collaboration entre les deux entités pour sa gestion.

Poste : Direction d'établissement
Affectation : École de Sutton
Statut : Poste régulier à temps plein
Date d'entrée en fonction à déterminer avec la direction générale du CSSVDC

Nature du travail

L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par le Centre de services scolaire/Commission scolaire.

Quelques attributions caractéristiques

Relevant de la direction générale du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC), cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements du Centre de services scolaire/Commission scolaire et du conseil d'établissement;
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier ;
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire ;
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements du CSS du Val-des-Cerfs et de la CSET, et voir à l'application de ceux-ci;
- Assurer la promotion de l'école.

Qualifications requises

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérante ou de gérant, dans une commission scolaire ;
- Aisance tant en français qu'en anglais;
- Huit années d'expérience pertinente ;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre ;
- Programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école ou de centre.

La candidate ou le candidat retenu sera soumis à une évaluation psychométrique.

Profil-la personne recherchée

- Possède la capacité d'harmoniser la vie scolaire entre deux organisations, en faisant preuve d'écoute, de synergie pour mettre en commun les ressources nécessaires à la réussite éducative, et de rassembler les différents acteurs de son équipe et de la communauté.
- Fait preuve de leadership, avec des réalisations démontrant une vision inspirante et une culture pédagogique rayonnante, même dans un contexte de cohabitation de deux organisations.
- Est autonome, flexible et fait preuve d'une grande disponibilité.
- Adopte une approche du travail d'équipe dynamisante et rassembleuse.

Conditions d'emploi

- Les conditions d'emploi sont celles prévues au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- Salaire entre 84 101.00 \$ à 112 133.00\$ annuellement (classe 7);
- De 30 à 35 jours de vacances annuelles (selon les années de service continu dans le réseau de l'éducation);
- 18 jours fériés, incluant 10 jours de congé pendant la période des Fêtes et 2 journées mobiles;
- Régime d'assurances collectives et régime de retraite à prestations déterminées;
- Programme d'aide aux employés;
- Service de télémédecine.

Pour de plus amples informations sur la nature du travail et les conditions d'emploi veuillez-vous référer au [Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal](#).

Procédure en vigueur pour combler le remplacement

Toute personne intéressée par ce poste et possédant les qualifications requises doit, **au plus tard le 24 janvier 2025**, faire parvenir son curriculum vitae via notre site au cssvdc.gouv.qc.ca/emplois, où elle sera redirigée automatiquement sur le site de Jobillico¹.

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Toutefois nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité en emploi, le CSS du Val-des-Cerfs invite les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres de minorités visibles et ethniques à présenter leur candidature. Aussi, nous invitons toutes les personnes handicapées ayant besoin d'adaptation afin de venir nous rencontrer en entrevue, à nous le spécifier.

Le CSS du Val-des-Cerfs est soumis à l'application de la *Loi sur la laïcité de l'État* adoptée en date du 16 juin 2019.

Remis à Granby, ce **10^e jour** du mois janvier 2025.

¹ Afin de postuler en ligne sur Jobillico, veuillez utiliser le navigateur internet Google Chrome ou Firefox.